

Pau, le 2 décembre 2013

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
départementaux de
l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er}
degré
S/C de Mesdames et Messieurs les directeurs,
S/C de Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les enseignants du 2nd
degré
S/C de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements

Hélène LAPEYRERE

Inspectrice de l'éducation nationale
Adjointe au directeur académique

Téléphone
05 59 82 22 21

Télécopie
05 59 27 25 80

Courriel
Helene.lapeyrene@ac-bordeaux.fr

2 place d'Espagne
64 038 Pau Cedex

Objet : Journée nationale de la laïcité le 9 décembre 2013

Le ministre de l'éducation a souhaité que cette année scolaire soit placée sous le signe de la fraternité. La journée du 9 décembre 2013 sera la journée nationale de la laïcité.

Cette journée doit être l'occasion de rappeler tout particulièrement ce qu'est la laïcité. C'est pourquoi je vous demande de réserver un temps dans les enseignements ce jour-là pour présenter et approfondir avec vos élèves l'explicitation de la « Charte de la laïcité à l'école ».

En effet, la nécessaire maîtrise par les élèves du principe de laïcité et des valeurs qui fondent notre République requiert une pédagogie qui les fasse connaître, comprendre et partager.

La vocation de la charte, affichée dans toutes les écoles et tous les collèges et lycées, est de rappeler ces règles qui permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire et d'aider chacun à comprendre le sens de ces règles, à se les approprier et à les respecter.

Dans le cadre de cette journée, je vous engage à mettre un accent tout particulier sur l'article 9 portant sur le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations.

La transmission des valeurs d'égalité et de respect entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, est une des missions essentielles de l'école. Pourtant, en pratique, les inégalités de réussite scolaire et d'orientation demeurent. Vous pourrez donc faire référence également au programme ABCD Egalité filles-garçons dont l'ambition est de lutter contre ces inégalités en agissant sur les représentations des élèves et les pratiques des acteurs de l'éducation.

Vous trouverez des documents d'accompagnement pour vous aider dans cette réflexion avec vos élèves à partir des liens suivants :

http://education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73659

<http://eduscol.education.fr/cid73652/charte-de-la-laicite-a-l-ecole.html>

<http://www.education.gouv.fr/cid74165/experimentation-des-abcd-de-l-egalite-dans-10-academies-volontaires-pour-transmettre-des-le-plus-jeune-age-la-culture-de-l-egalite-et-du-respect-entre-les-filles-et-les-garcons.html>

<http://www.cndp.fr/ABCD-de-l-egalite>

Je vous livre ici quelques mots du ministre de l'éducation nationale, prononcés lors de la séance inaugurale du cycle de conférences « Vivre et faire vivre la laïcité » au Conservatoire National des Arts et Métiers le 11 décembre 2012 :

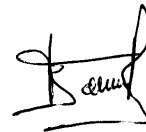
« La laïcité n'est pas une injonction qu'on pourrait assener en guise d'argument final face à une contestation ou lors d'un conflit. Son pouvoir de libérer les esprits des chaînes qui les entravent et d'amener par la raison à la conscience de l'universel par-delà les particularismes, les différences et les religions, doit être formulé, expliqué, argumenté. Certes, nul n'est censé ignorer la loi, a fortiori un principe constitutionnel. Mais cette connaissance des règles, de leur histoire, de leur justification, les élèves n'y accèderont ni par les médias, ni sur Internet, ni dans la rue ou dans leur famille : c'est à l'école d'y pourvoir. [...] »

Comprendre que la laïcité n'est en aucun cas l'intolérance ou l'exclusion, mais le fondement du respect mutuel et de la fraternité, ne va pas de soi. »

C'est pourquoi la médiation des enseignants est si importante.

Je sais pouvoir compter sur votre implication pour transmettre ces valeurs et construire ce principe qui a pour vertu de permettre le vivre ensemble dans le respect de chacun.

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services
de l'éducation nationale



Pierre BARRIERE